

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11
Par la poste. 15
En N°. 20
Les abonnements commencent
à toutes les époques.

LE POLITIQUE,
JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES
20 centimes par ligne.
ON S'ABONNE
au bureau du journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.



ALLEMAGNE.

On écrit des frontières de Russie en date du 2 octobre:
Toutes les lettres que nous avons reçues de St.-Petersbourg
depuis que l'empereur y est de retour, ne nous laissant aucun
doute sur les intentions pacifiques de la Russie, et ce qui le
prouve, c'est non-seulement la mission de M. Brunow à Lon-
dres, mais encore les dernières instructions données aux repré-
sentants de Russie près des cours de Vienne et de Constanti-
nople, instructions qui n'ont pour but que le maintien de la paix.
Si donc l'on n'a à craindre aucune espèce de provocation de la
part des puissances maritimes de l'Ouest, la question d'Orient
quelque compliquée qu'elle soit, pourra être résolue par la voie
de la diplomatie, quand même le vice-roi d'Egypte ne renonc-
rait pas à ses plans ambitieux.

— On écrit de Vienne, le 9 octobre:
D'après des avis de Johannisberg, le prince de Metternich a
complètement rétabli sa santé. Hier 8, il y a eu 30 ans qu'il a
pris le portefeuille des affaires étrangères. Le 20, il quittera le
château de Johannisberg pour revenir ici ou aller encore dans
dans ses terres de Bohême, si le temps le permet.

— On apprend à la fois de Constantinople et d'Alexandrie que
Méhémét-Ali est guéri de sa dernière maladie. Les uns disent
que sa maladie est la suite d'une indigestion, d'autres d'un em-
poisonnement. Sa prompt guérison contredit ce dernier bruit.
Du reste ces lettres disent que le vice-roi est très consterné et
insiste avec moins d'opiniâtreté sur la destitution de Chosrew-
pacha. Il aurait aussi abandonné l'idée de faire marcher son ar-
mée en avant, et il voudrait bien plutôt attendre qu'on déclare
vouloir consentir à ses prétentions sans qu'il soit nécessaire qu'il
déploye des forces considérables. Méhémét-Ali veut temporiser,
comme on voit, c'est une politique qu'il a pendant longtemps
suivie avec succès, mais qui peut cette fois être favorable à
la Porte.

— En effet, il parait qu'on respire plus librement à Constanti-
nople, que tout se borne à des menaces, et que l'armée égypti-
enne ne fait pas de tentative pour s'approcher de Constantinople.
On parait toutefois s'être mis en état de pouvoir résister
fortement, pour le cas où Ibrahim s'avancerait de nouveau. Par
contre Méhémét-Ali a laissé échapper le moment favorable d'ac-
cabler la Porte, et elle lui a donné le loisir nécessaire pour ral-
lier ses forces.
(Gaz. d'Augsbourg.)

— On écrit de Constantinople, 25 octobre:
La Porte a adressé une nouvelle note aux représentants des
cinq puissances; elle a été rédigée en conséquence du dernier
divan tenu sous la surveillance du grand Mufti et des ulemas.
On y porte à la connaissance des puissances que la Porte est prête
d'accorder à Méhémét-Ali l'hérédité de l'Egypte. Quant à la
Syrie le sultan s'est réservé la décision à laquelle le vice-roi dev-
ra se soumettre en qualité de sujet de la Porte. (Idem.)

ANGLETERRE. — Londres, 15 octobre

La reine, accompagnée de la duchesse de Kent et des deux
princes de Saxe-Cobourg, a assisté avant-hier au service divin
dans la chapelle de Windsor. Ensuite S. M. s'est promenée avec
les mêmes personnages sur la terrasse du parc.

Hier après-midi, S. M. la reine, accompagnée de la duchesse
de Kent et des princes Ernest et Albert de Saxe-Cobourg, a
fait une longue promenade à cheval dans le bois et le parc de
Windsor.

— Hier soir a eu lieu la première représentation des exercices
des bêtes fauves, apprivoisées par M. Carter. Il a paru avec elles
dans une espèce de parade, où l'on voit des chevaux, grands et
petits, des zèbres, des autruches, des crocodiles en nature ou
imités. M. Carter est endormi dans un lieu désert. Un léopard

Feuilleton.

L'INDEPENDANCE.

M. Lambert est né le jour de la fête de la Fédération, et son arrivée dans
le monde fut le premier chagrin qu'il causa à sa mère, en l'empêchant d'as-
sister à la solennité du Champ-de-Mars. L'astre qui présida à notre naissance
indue toujours, plus ou moins, sur notre caractère: M. Lambert a subi
toute l'influence de la grande et mémorable époque où il entra dans la vie.
Pour lui, parmi tous les biens de la terre et tous les privilèges accordés à
l'homme civilisé, la liberté fut en tout temps le premier bien et le plus beau
privilege. M. Lambert ne met rien au-dessus de l'indépendance; la richesse,
les honneurs, toutes les félicités du monde ne passent qu'après. Ce n'est pas
à dire pourtant que chez lui cette passion soit exclusive, et qu'il renonce à
tout le reste pour la goûter sans partage; bien au contraire, il a judicieuse-
ment pensé que la pauvreté est la plus grande ennemie de la liberté, et afin
d'être libre, il a, dès sa jeunesse, ardemment travaillé à faire sa fortune.

L'année dernière, après trente ans de courses, de peines, de revers et de
travaux, M. Lambert est arrivé de Calcutta en France, avec cinq cent mille
francs gagnés dans le commerce. Il faudrait, pensait-il, que l'indépen-
dance fut bien recherchée si je ne pouvais l'acquérir au prix de vingt-cinq
mille livres de rente! Le pays lui sembla singulièrement changé à son avan-
tage depuis qu'il ne l'avait vu, en toutes choses le progrès lui paraissait ad-
mirable; ce qui lui plaisait surtout, c'était l'air de liberté que l'on respirait
de toutes parts. Quel bonheur de venir prendre sa retraite et jouir du repos
dans une honorable aisance, au sein de cette heureuse patrie! La nature
réservait sans doute encore à M. Lambert un grand nombre de belles an-
nées; il était dans toute la force de l'âge, vert comme un jeune homme, et
donné d'une inaltérable santé. Quelques jours après son arrivée à Paris, il eut
la satisfaction d'être reconnu par un de ses anciens camarades de collège.
C'était dans le Palais-Royal, un monsieur l'aborda en souriant, lui tendit la
main et lui dit:

— Te voilà, mon cher Lambert! Comment l'es-tu porté depuis que je n'ai
eu le plaisir de te voir?
— Pardou, monsieur, mais je ne me remets pas bien?...
— Comment tu aurais la mémoire si courte!
— Où donc nous sommes-nous rencontrés?
— Eh parbleu sur les bancs du collège: il n'y a guère plus de trente-cinq
ou trente-six ans... Ne te souviens-tu pas du petit Léonard? C'est moi. Est-

saute d'un rocher sur lui, il se bat avec l'assaillant et le réduit
en son pouvoir. Il conduit un lion, atelé à un char, sur une
montagne, il est jeté dans un repaire de lions, tigres, léopards
et panthères qu'il soumet, après une lutte très-violente en ap-
parence. Tout cela est très-bien arrangé, et les animaux de di-
verses espèces obéissent admirablement au maître et paraissent
s'entendre fort bien entr'eux.

— On écrit de Lisbonne, le 7 octobre:
On assure positivement que le gouvernement français s'est
offert comme médiateur entre l'Angleterre et le Portugal, dans
la question de la traite des nègres que don Joas de Noronha,
attaché à la légation portugaise à Londres, qui est arrivé ici
d'Angleterre, la semaine dernière, est porteur de cette offre.

— On a fait aujourd'hui à la bourse à 1 p. c. de prime des
achats en actions de l'emprunt fait par M. Jaudon pour compte
de la banque des États-Unis. Le British Queen, que l'on at-
tendait avec les remises de cette banque n'est pas encore arrivé.

FRANCE. — Paris, le 16 OCTOBRE.

Une ordonnance du roi, en date du 5 octobre, rendue sur
le rapport de M. le ministre de l'intérieur, a fait remise de toutes
les condamnations prononcées par les conseils de discipline
contre les gardes nationaux de Lille (Nord), antérieurement à
la date du 21 septembre dernier, et qui n'auraient point en-
core reçu leur exécution. Aucune poursuite ne sera exercée
contre ces gardes nationaux à raison des faits commis par eux
antérieurement au 21 septembre, et qui les rendraient justiciables
des conseils de discipline.

Le zèle dont la garde nationale de Lille avait fait preuve lors
des tentatives de troubles qui eurent lieu dans cette ville les
20 et 21 septembre, et qui avait été signalé par les autorités à
la bienveillance du roi et à la sollicitude du ministre de l'inté-
rieur, a motivé cette ordonnance d'amnistie. (Moniteur Paris.)

— La Gazette des Tribunaux raconte ainsi l'arrestation
d'Auguste Blanqui:

« Hier à six heures et demie, la voiture publique de la Bour-
gogne, qui part de l'hôtel Daumont, rue de l'Hôtel-de-Ville,
était sur le point de se mettre en route, l'appel des voyageurs
était terminé, tous moins un avaient répondu, et au grand mé-
contentement des voyageurs on attendait encore le retardataire,
lorsque celui-ci arriva précipitamment et monta sur l'impériale.
Déjà la voiture se mettait en mouvement, lorsque quatre agens
de la police municipale, qui, revêtus aussi du costume de voya-
geurs, y avaient d'avance pris place, sommèrent le postillon d'ar-
rêter, et s'emparèrent du dernier voyageur arrivé qu'ils avaient
reconnu pour Auguste Blanqui, contumace du procès des 12 et
13 mai.

» Surpris à l'improviste, Auguste Blanqui, éprouva un moment
d'hésitation, puis tout-à-coup rassemblant ses forces, il essaya
de repousser les agens, et appela à son aide les personnes qui
stationnaient dans la cour en criant: Au secours! au secours!
patriotes!

» Toute résistance était inutile, et les agens se mettaient en de-
voir de le faire descendre de l'impériale, lorsque, d'un mouve-
ment rapide, il porta à sa bouche un corps étranger qu'il tenait
caché dans sa main, et que l'on parvint heureusement à lui ar-
racher avant qu'il eût pu l'avaler.

» En même temps, cinq autres personnes, qui se trouvaient
dans la cour intérieure de la diligence, où elles avaient attendu
Auguste Blanqui pour lui faire leurs adieux, étaient également
mises en état d'arrestation.

» Bientôt tous six prirent place dans deux fiacres qui les con-
duisirent au dépôt de la préfecture, où de moment en moment
on les attendait.

ce que par hasard tu me trouves changé? Toi, tu es resté toujours le même;
aussi, en t'apercevant à vingt pas, je me suis dit: « Tiens, voilà Lambert! »
Tu n'étais pas autrement, sauf peut-être les cheveux gris, lorsque nous
allions jouer au ballon dans les Champs-Élysées, en 1805. Mais nous étions
déjà grands garçons, la dernière fois que nous nous sommes trouvés en-
semble: ce jour-là tu étais fort inquiet de te voir poursuivi par la cons-
cription; puis tout-à-coup tu as disparu, et je n'ai pu savoir ce que tu étais
devenu.

M. Lambert finit par se rappeler parfaitement son camarade; leur
ancienne liaison se renoua, et ils commencèrent par se raconter à l'un l'autre
leurs aventures.

« Les miennes sont fort simples, dit M. Léonard; je suis sous-préfet. »
A ces mots, M. Lambert jeta sur son ami un regard de compassion:
« Tu as donc enchaîné ton indépendance s'écria-t-il.

— De la façon la plus complète, répliqua le fonctionnaire. Je dépends
de mon ministre, de mon préfet, de mes administrés, du journal de mon
arrondissement; je dépends aussi de ma femme, car non-seulement je suis
sous-préfet, mais encore marié. Que veux-tu? Tant que j'ai été libre je n'ai
fait que des sottises; j'ai passé ma jeunesse à me divertir de mon mieux,
et les plaisirs de toutes sortes ne m'ont guère manqué. A trente ans j'ai re-
cueilli l'héritage de mon père, et j'ai employé dix ans à le dissiper follement.
J'étais à-peu-près ruiné lorsque la révolution de juillet est venue relayer mes
affaires comme celles de bien d'autres. On m'a proposé une place et je l'ai
acceptée avec empressement; une ère nouvelle commençait pour ma liberté,
j'en ai profité pour enchaîner mon indépendance. Mais ce n'était pas assez;
ma sous-préfecture ne me rapportait que 4,000 fr., il me fallait plus, et j'ai
eu recours au mariage. Inutile de te dire que dans l'hymen je ne cherchais
qu'une bonne dot; mais par un heureux hasard, avec la dot j'ai trouvé une
femme charmante, et comme on ne pouvait prendre l'une sur l'autre, je me
suis arrangé du tout. Te l'avouerais-je? Je n'ai jamais été plus content de
mon sort, que depuis l'instant où je me suis mis ainsi à la double chaîne,
administrative et conjugale, et rien ne manquerait à mon bonheur, si j'ob-
tenais la préfecture que je suis venu solliciter à Paris.

— Nous pensons différemment, mon cher ami, reprit M. Lambert;
je n'aliénerais mon indépendance, moi ni pour une préfecture, ni pour
un ministère, ni même pour une couronne. Ce principe a dirigé toute ma
vie. A dix huit ans j'étais comme tous les jeunes gens de mon âge, avide
de gloire et rempli d'une ardeur martiale; j'avais soif du combat, la gloire
de Napoléon m'exaltait! Qu'il m'eût été doux de verser mon sang en défen-
dant la patrie contre ses ennemis! Quels beaux rêves je faisais alors, et
combien de fois ne me suis-je pas élané par la pensée dans les rangs vic-

» En effet, depuis plusieurs jours, on était parvenu à s'assu-
rer de la présence à Paris d'Auguste Blanqui, et à découvrir le
projet qu'il avait formé de gagner la Suisse en traversant la
Bourgogne, et en faisant sur le bateau à vapeur le trajet de
Châlons à Lyon. Une surveillance inostensible et très-étendue
avait dès-lors été ordonnée, car on ignorait par quelle voie le
fugitif devait s'éloigner; et, bien que le jour de son départ fut
connu, l'on avait ordonné, à ce qu'il parait, des mesures exac-
tes pour que sa fuite de vint également impossible, soit qu'il prit
les bateaux à vapeur de Corbell, de Melun ou de Montereau,
soit qu'il montât hors des barrières dans quelque une des voitures
nombreuses qui desservent la Bourgogne. A cet effet, des agens
avaient été divisés sur tous les points, avec la recommandation
d'éviter les personnes que la surveillance avait fait connaître
comme éclairant constamment les démarches d'Auguste Blanqui.

« Dès leur arrivée à la préfecture, les six prisonniers ont été
séparés. Auguste Blanqui a été déposé seul à la Conciergerie,
où immédiatement des hommes de l'art ont été appelés pour lui
donner des soins et constater si quelques symptômes annon-
çaient chez lui une tentative d'empoisonnement; mais il n'a rien
été constaté à cet égard. Dans la perquisition faite sur sa per-
sonne, on n'avait trouvé que des cartes de divers départemens,
un itinéraire de la Suisse, deux passeports pris sous des noms
différens et une petite somme d'argent ne s'élevant pas en tota-
lité à 400 fr.

« Les cinq personnes arrêtées en même temps qu'Auguste
Blanqui et qui sont les sieurs Honoré Breton, imprimeur;
Théodore Winturon, lithographe; Aristide Bouvet, médecin;
Alexis Dubois, rentier, et Auguste Costis, graveur, ont été
placées à la pistole du dépôt de la préfecture. Quant aux malles,
qui, d'avance, avaient été portées à la voiture, elles ont été sais-
sées par un de MM. les commissaires de police aux délégations,
qui a dressé procès-verbal de leur contenu.

» Ce matin, M. le chancelier et M. Mérilhou, rapporteur de
la commission d'instruction, ont fait subir à Blanqui un premier
interrogatoire.

» Il parait que cette arrestation doit hâter la convocation de
la cour des pairs, pour statuer sur la seconde catégorie des ac-
cusés dans l'affaire des 12 et 13 mai. »

— Il est arrivé des lettres d'Alger jusqu'au 5 courant. Le
prince royal, depuis son arrivée, avait mené une vie fort active,
et il se préparait à partir sous deux ou trois jours pour Stora,
avec l'intention de se rendre à Constantine, mais son départ
pourra se trouver retardé. Le 4, il est revenu des camps de l'Est
très-courbaturé; il s'est couché en arrivant et n'a pu paraître au
dîner.

Toutefois, on a embarqué, le 3, pour les troupes qui doivent
escorter le prince dans l'excursion qu'il poussera, dit-on, jus-
qu'aux Bibans.

Abd-el-Kader, qui est toujours à Tlemcen, où il maltraite
fort les Couloughis, qu'il voudrait forcer de se rendre à Teke-
dempta, a envoyé en présent, au prince royal, deux beaux che-
vaux richement caparçonnés et plusieurs gazelles, autruches,
lions, tigres, etc.

— M. Cousin, à qui M. Teste avait laissé le titre de conseiller
d'Etat en le dépouillant de ses fonctions, vient d'envoyer sa dé-
mission au garde des sceaux.

— M. Horace Vernet est parti samedi de Paris pour l'Egypte;
il va s'embarquer à Marseille. On a remarqué parmi les bagages
qu'il emporte deux malles très-curieuses; elles contiennent cha-
cune un coucher complet, une table, deux chaises, deux tiroirs,
et une tente d'une belle forme, qui, en se déployant peut cou-
vrir tout ce petit mobilier. L'une de ces tentes sert de chambre
noire pour le daguerréotype.

torieux de nos vaillantes armées!... Cependant, lorsque l'on m'a appelé sous
les drapeaux je n'ai pas répondu à cet appel, j'ai fait plus: sachant que
la conscription ne badinait pas, je me suis expatrié pour éviter ses attein-
tes, j'ai quitté la France en fugitif, comme le faisaient les émigrants de
la république quelques années auparavant.

Ce n'était pas les dangers que je fuyais, c'était la dépendance militaire;
je serais allé de grand cœur affronter les hasards de la guerre, si j'avais
pu le faire librement, à ma guise et sans être obligé d'obéir à des chefs;
mais pour les plus beaux lauriers du monde je n'aurais voulu m'assujétir à
l'obéissance passive du soldat. Voilà pourquoi j'ai disparu tout-à-coup, mon
cher Léonard; voilà pourquoi, tout en regrettant le métier des armes qui
avait pour moi tant de séductions, je suis allé chercher dans de lointains
pays une fortune que j'ai acquise péniblement, mais en conservant ma
précieuse indépendance. J'ai parcouru bien des pays, et plus d'une fois il
n'aurait tenu qu'à moi de quitter le commerce et d'atteindre à de hautes
dignités; j'aurais même pu devenir roi d'un petit peuple de l'Asie: — J'ai
refusé: car je savais que toute grandeur ne s'acquiert qu'au prix de la liberté.
Il y a trois ans, à Calcutta, j'inspirai, malgré mon âge, une passion vio-
lente à une jeune veuve immensément riche. Palmyre était d'une beauté ra-
vissante, d'une vertu sans reproche, d'une douceur angélique et d'un es-
prit enchanteur; elle possédait les plus belles qualités, les plus estima-
bles talents, et une fortune de deux millions. Cependant, je ne voulus
pas accepter sa main qu'elle m'offrait. Cette chaîne ne me convenait pas plus
que les autres.

— Je l'admire, Lambert, s'écria le sous-préfet; tu es inflexible dans
tes goûts, et tu ne recules pas devant les plus sublimes sacrifices! Mais;
dis-moi, qu'est devenue cette Palmyre dédaignée par toi?

— Palmyre a trouvé un autre mari, de même que le peuple que je n'ai
pas voulu gouverner a trouvé un autre roi. Il ne manque jamais d'a-
mateurs de bonne volonté pour lui rendre vacant et pour une dot de deux
millions. »

Le sous-préfet Léonard interrompit cet entretien pour se rendre au mi-
nistère de l'intérieur, et les deux amis ne se séparèrent qu'après s'être promis
de se revoir souvent.

Pressé de jouir de la vie, comme le sont tous les gens qui se reposent tard,
M. Lambert s'installa bien vite dans sa douce et confortable position de ren-
tier parisien. Capitaliste prudent, il distribua sa fortune en divers placemens
200,000 fr. furent d'abord employés à l'acquisition d'une terre en Norman-
die; restait 100,000 écus, dont une moitié fut inscrite au grand-livre de la dette
publique, et l'autre divisée dans plusieurs spéculations bien choisies. La terre
rendait peu, mais solidement; l'industrie, au contraire, rapportait 8 ou 10

— La situation de notre gouvernement à l'égard de don Carlos se complique beaucoup en présence de la lettre suivante que publie la *Gazette de France*. Cette lettre, qui semble trancher nettement la position du prétendant, n'a pas besoin de commentaire. Nous nous demandons seulement comment, sans s'être mieux assuré des dispositions de la famille exilée, le cabinet a pu commettre l'imprudence d'accorder à l'infant don Sébastien des passeports pour l'Italie, dont certains ports sont en relations presque constantes avec l'armée de Cabrera.

A. M. le rédacteur du National.

« Monsieur, je viens de lire dans votre journal du 12 de ce mois l'article suivant :

« Nous avons annoncé les premiers l'envoi de passeports pour Naples à l'infant don Sébastien qui les avait sollicités.
 » Nous pouvons dire, avec autant de certitude, que don Carlos a envoyé à M. Labrador, son chargé d'affaires à Paris, l'autorisation de reconnaître le gouvernement de Christine; et ce qui est un peu plus important, à Cabrera et au comte d'Espagne, l'autorisation de mettre bas les armes. »

« Malgré votre certitude, monsieur, celui que vous appelez chargé d'affaires de don Carlos à Paris vous certifie que Charles V est le *justum et tenacem virum* d'Horace sur le trône, et qu'il n'a pas autorisé et n'autorisera jamais qui que ce soit à faire rien qui soit contraire aux droits qu'il tient de sa naissance.

« Pour Cabrera et le comte d'Espagne, soyez sûr qu'ils ne mettront bas les armes que quand le sort de la guerre l'aura décidé. Pour moi, puisqu'il paraît que vous ne me connaissez pas, je vous dirai que je suis le même homme à qui Ferdinand VII donna, lors de l'infâme guet-apens de Bayonne, ses pleins pouvoirs pour traiter avec de Champagny, que Bonaparte avait chargé des siens.

« Nous étions à Marrac, dans un salon qu'un simple rideau séparait du cabinet où était Bonaparte; et celui-ci, quand son plénipotentiaire me proposa de renoncer, au nom du roi et de ses frères, à leurs droits au trône d'Espagne, put m'entendre rire de ses magnifiques promesses et de ses sombres menaces, et déclarer que je me laisserais couper la main avant que de signer mon déshonneur ni aucun acte qui portât atteinte à la dignité et à la gloire de mon pays.

« C'était en 1808. La famille royale d'Espagne fut envoyée captive à Valençay, et moi mis dans le cachot d'une citadelle.

« L'homme du destin était à l'apogée de sa puissance; mais quelques années plus tard le roi Ferdinand et l'infant don Carlos habitaient le palais de Madrid, et le congrès de Vienne, dont je faisais partie, dépouillait le superbe usurpateur de son manteau impérial, et, peu de temps après, la bataille de Waterloo le clouait au rocher de Ste-Hélène.

« Agrérez, etc. Le marquis de LABRADOR.
 » Paris, 14 octobre 1839. »

M. de Labrador, qui semble avoir épousé aujourd'hui la cause de l'absolutisme, n'a pas toujours pensé de même. Voici le texte d'une adresse envoyée par lui à la régence du royaume et dont il fut donné lecture dans la séance des cortès de Cadix, le 1er septembre 1812 :

« Sire, D. Pedro Labrador fait savoir à V. M. qu'il est parvenu à se soustraire au dur emprisonnement qu'il a subi pendant quatre années en France. Arrivé sur le sol sacré de l'honneur et de la royauté, il félicite V. M. à l'occasion de la sage constitution qui a posé les bases du bonheur et de la patrie. Il est prêt à jurer d'être fidèle à cette constitution, suivant le mode établi par V. M. Les dangers et les souffrances subis par l'exposant, pour le maintien de l'indépendance et de la dignité nationale, même à une époque où le pays était régi par l'arbitraire fourniront sans doute à V. M. une preuve éclatante du zèle qu'il apportera dans l'accomplissement des devoirs prescrits par un code, offrant l'heureuse union des saines doctrines de nos ayeux et des améliorations réclamées impérieusement par les modifications départementales, produit du temps et des progrès de l'intelligence humaine.

« Cadix, 15 août 1812. »

A cette époque, M. de Labrador était le partisan si ostensible de la constitution que les suffrages des libéraux le portèrent à la régence, à l'expiration des pouvoirs du général comte Abisbal; M. Villamil, son concurrent, ne l'emporta que de 3 voix.

pour 100 avec quelques chances dangereuses, et, tout compensé, le revenu était de 25,000 fr. M. Lambert n'avait jamais désiré rien au-delà dans ses plus violents accès d'ambition. Le *hoc erat in votis* était donc réalisé pour lui, et il envisageait l'avenir avec une joie pure et recueillie.

Je suis indépendant, disait-il, me voilà libre de vivre à mon gré dans la plus belle et la plus heureuse ville de l'univers; je suis maître absolu de mon temps, de mes actions et de mes volontés. Exempt de tout lien, n'occupant aucun emploi, ne demandant rien à personne, je marche sans entrave dans le chemin qu'il me plaît de choisir!

Tous les matins, en se levant, M. Lambert se répétait ces douces paroles, cet acte de foi sur lequel reposait son bonheur. Un jour, Léonard, qui n'avait pas encore obtenu sa préfecture, vint lui dire qu'il ne pourrait l'accompagner le dimanche suivant à Fontainebleau: ses devoirs de fonctionnaire l'empêchaient de faire cette partie de campagne; le ministre qui l'avait attaché provisoirement à son cabinet particulier réclamait de lui un travail important et pressé.

« Esclave! s'écria Lambert. Tu ne peux pas même disposer de ta personne un dimanche! Je te plains, car le voyage sera charmant, en compagnie d'hommes d'esprit et de jolies femmes. Chacun son goût, mon pauvre Léonard; toi tu travailleras pour le ministre, car il faut bien que tu deviennes préfet; moi, qui me soucie peu des honneurs tyranniques, je suis sûr, en revanche, de n'être jamais troublé dans mes plaisirs. J'irai à Fontainebleau, et rien ne pourrait m'en empêcher; je suis indépendant! »

Comme il disait ces mots, son domestique lui remit un petit papier gris plié en deux. M. Lambert pâlit.

« Qu'est-ce donc? demanda Léonard.

« — Un billet de garde pour dimanche, répondit l'homme libre.

« — Comment! tu es de la garde nationale?

« — On m'a recensé, convoqué, incorporé; j'ai écrit au maire de l'arrondissement, je lui ai fait part des divers motifs qui devaient me dispenser du service, mais il paraît que mes excuses n'ont été trouvées ni légitimes ni valables.

« — N'est-tu pas en effet dans toutes les conditions requises? Tu es citoyen français, rentier, propriétaire, domicilié et demeurant à Paris; tu n'as que quarante-huit ans et tu jouis d'une santé parfaite. La garde nationale ne peut se passer de toi, et tu ne lui échapperas pas, à moins de faire comme pour la conscription et de recommencer tes voyages.

Le dimanche suivant, M. Lambert qui ne voulait pas avoir le démenti, ne monta pas sa garde et fit le voyage de Fontainebleau. Quelques jours après, il fut cité devant le conseil de discipline et condamné à vingt-quatre heures de prison. En vain voulut-il résister et mener l'affaire devant la cour de cassation, il en fut pour ses frais d'appel, et, un beau matin, deux gardes mu-

NOUVELLES D'ORIENT.

On écrit d'Alexandrie, 16 septembre : Un événement d'une très haute importance préoccupe depuis quelques jours tous les esprits; c'est la maladie de Méhémet Ali; maladie qui s'est annoncée avec un caractère tellement grave, qu'on a eu un moment des craintes sérieuses pour ses jours, et que tout le palais a été plongé dans la consternation. Cependant on assure qu'il est beaucoup mieux maintenant, quoique le docteur allemand Schreiber, qui le soigne en l'absence de son premier médecin, actuellement au Caire, ait dû passer toute la nuit du 14 auprès de lui et que hier encore on ait dû faire une consultation.

Suivant les familiers du palais la maladie du pacha serait une gastrite.

Le brick de guerre anglais le *Zèbre*, commandé par le fils de l'amiral Stopford, est arrivé hier de la baie de Beshica, avec des dépêches pour M. le colonel Campbell. Aussitôt après l'arrivée de ce bâtiment, le capitaine Stopford et le colonel Campbell ont demandé une audience au pacha, qui a été refusée, vu l'état de sa santé. Ainsi ce ne sera qu'après le rétablissement du vice-roi que l'on connaîtra la nature et le but des nouvelles instructions apportées par le *Zèbre*. Au surplus, on croit qu'il s'agit encore de quelques remontrances pour obtenir la restitution de la flotte ottomane, que Méhémet-Ali s'obstine à ne vouloir pas rendre jusqu'à ce qu'on ait définitivement statué sur toutes ses demandes. On est toujours plus fermement convaincu ici que l'on n'obtiendra jamais rien du pacha par la douceur.

Le mécontentement des équipages turcs, qui va toujours croissant, commence à donner des inquiétudes sérieuses au gouvernement. On a même parlé ces jours derniers d'un complot contre le capitaine pacha; mais on cherche par tous les moyens possibles à empêcher ce bruit de se répandre. Tous les équipages en masse, en protestant contre l'indigne trahison du capitaine pacha, demandent à grands cris à être renvoyés à Constantinople.

On n'a reçu depuis quelques jours aucune nouvelle intéressante de Syrie. Ibrahim pacha conservait toujours ses positions militaires et continuait avec beaucoup d'activité ses préparatifs, afin, comme on dit au palais, de pouvoir se mettre en marche au premier signal. La conscription se poursuivait en Syrie avec une extrême rigueur, au grand mécontentement de la population. (J. de Smyrne.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière.)

On écrit de Madrid, 9 octobre : On prépare des fêtes pour l'anniversaire de la naissance de la reine Isabelle, qui doit avoir lieu demain. Il y aura baisse-main général à la cour. Un feu d'artifice sera tiré, si le temps le permet. Jamais cet anniversaire n'aura été célébré avec autant de solennité.

Il est curieux de voir le ministère et l'opposition expliquer et commenter, chacun à son profit, l'événement de la réconciliation parlementaire. On a parlé dans quelques cercles d'une modification ministérielle. On a dit que les meneurs de l'opposition, et notamment MM. Olozaga, Sancho et Cantero, seraient appelés à jouer un rôle dans une nouvelle combinaison.

Il n'est pas probable cependant qu'un remaniement du cabinet soit aussi prochain qu'on le dit. Le président du conseil, M. Perez de Castro, vient de recevoir de la Reine-régente un éclatant témoignage de sa satisfaction. S. M. lui a envoyé, par un de ses chambellans, une copie d'un tableau de Raphaël due au prince royal. L'envoi de cette toile est aussi significatif que précieux pour le président du conseil dans les circonstances actuelles.

Le commencement de la séance de la chambre des députés n'a offert aujourd'hui aucun intérêt.

On écrit de Bayonne, 15 octobre : Le service des courriers sur la route de Castille par Aranda, Burgos et Victoria, n'est pas encore organisé. Cependant deux Courriers d'ambassade ont déjà suivi cette route.

On ferme la plupart des couvents dans les provinces basques. Une foule de religieuses sont livrées à leurs ressources personnelles ou plutôt au dénuement le plus absolu.

La garnison d'Onate a été renforcée; c'est une des positions que l'on fortifie le plus.

En Navarre, les autorités procèdent au désarmement général.

Les principaux l'invitèrent poliment à les suivre dans la maison d'arrêt de la garde citoyenne.

L'indépendance de M. Lambert ne pouvait recevoir un plus rude coup! Après quarante-huit années passées à la défendre, à l'acquiescer et à assurer cette indépendance venait échouer contre un billet de garde! Au moment où sa liberté lui semblait si solidement acquise et si complète, on le mettait en prison!

Il fallut pourtant se soumettre à cette dure loi, et après avoir subi les tortures de la captivité, M. Lambert courba la tête sur le joug du bonnet à poil, et dans tous ses projets de plaisir, il mit cette clause restrictive : « A moins que je ne sois de garde ce jour-là. » Désormais, son existence était empoisonnée; il avait pour tyrans le capitaine, le sergent-major et jusqu'au tambour.

Quelle humiliation! Ajoutez à cela que M. Lambert avait eu le malheur d'être placé dans une compagnie modèle, où le service était fort actif et la tenue très-variée. Une fluxion de poitrine qu'il gagna en faisant un patrouille par une mauvaise nuit d'hiver lui valut un congé de six mois. M. Lambert se félicitait de ces vacances, pendant lesquelles il devait être parfaitement libre, et, le printemps venu, il s'arrangea pour faire, avec quelques amis une excursion dans ses propriétés de Normandie. « Cette fois du moins, disait-il, le plaisir que je me promets ne rencontrera pas d'obstacles! »

Mais M. Lambert avait compté sans la cour royale. Huit ou dix jours avant l'époque fixée pour son départ, il apprit officiellement que le sort l'avait désigné pour faire partie du jury dans les prochaines assises. Ainsi, de toutes parts, les institutions conspiraient contre son indépendance; après avoir disposé de la force publique, il était appelé à rendre la justice; en sa qualité de citoyen français, il avait des droits dont il devait jouir sous peine de l'amende et de la raison.

Certes, si le service de la garde nationale est une lourde charge, celui du jury ne l'est pas moins. — Un juré est tenu en esclave sur son banc pendant quinze jours consécutifs. Pendant quinze jours, il doit se résigner à écouter, depuis le matin jusqu'au soir, les rapports accablants des greffiers, la ter, depuis le criarde des avocats, les aigres discours du ministère public, les honnêtes dépositions des témoins et les pénibles interrogatoires des accusés. Pendant quinze jours, il lui faut vivre au milieu de ce monde noir et bavard, respirer cette atmosphère nauséabonde, subir le dégoût des plus infâmes récidifs et contempler l'espèce humaine sous ses faces les plus hideuses. Pour mener cette vie, il se lèvera de bon matin, et ne dînera quelquefois qu'à dix heures du soir; souvent même la séance se prolongera fort avant dans la nuit.

Au lieu d'aller en Normandie, M. Lambert se rendit à la cour d'assises. La session fut orageuse; les jurés envoyèrent plusieurs criminels aux galères

Les fusils de chasseurs mêmes ne trouvent pas grâce devant cet te exigence.

La proclamation suivante a été publiée à Berga le 28 septembre, par la junte du gouvernement :

« Catalans, le nouvel et extraordinaire événement que la révolution célèbre avec tant de fracas dans ses bacchanales, et exalte dans ses toasts ridicules, détermine la junte de gouvernement royal à vous adresser de nouveau la parole. Oui, le roi et sa royale famille sont entrés sur le territoire français. Les libéraux insensés ont cru, dans leur délire, que cet événement ferait tomber les armes de vos mains, oubliant sans doute que le sang qui coule dans nos veines est le sang espagnol, et que lorsque nous avons entrepris cette glorieuse lutte, sans armes, sans munitions, sans aucun point fortifié, sans autres ressources que la valeur, le roi était, comme aujourd'hui, sur une terre étrangère.

« Intrépides athlètes, pleins d'enthousiasme et enflammés par le zèle de la sainte loi du Seigneur, nous avons arraché de la main des rebelles notre armement et nos équipements militaires, grossi peu à peu nos rangs, et organisé des armées de braves qui ont fait des milliers de prisonniers, et anéanti des divisions nombreuses. Quel motif fonde la révolution at-elle donc de se flatter de l'absence du roi, depuis qu'aux ressources de toute espèce, dont nous manquions autrefois, se sont ajoutés tant de places fortes et tant de points mis en défense en Castille, en Aragon, dans le royaume de Valence et la Catalogne, aujourd'hui couronnés d'artillerie contre lesquels la révolution est venue recevoir des leçons terribles, et que l'on n'oubliera jamais, tant qu'on parlera de Morella et de Ségura, lieux qui proclament la honte du présomptueux Oraa et de l'impie Van Halen.

« L'Espagne était orpheline, quand une trahison la livra aux Sarrasins; mais la bannière de don Pélage, déployée avec enthousiasme sur les monts des Asturies, rassembla une poignée de vaillans, et l'épouvantable multitude des ennemis fut vaincue. Sans roi, sans famille royale, sans place de premier ordre, sans armée, tels nous étions en 1808 par la perfidie jalouse de Napoléon. Mais la loyauté cria : *Aux armes!* et fit des prodiges nouveaux dans les fastes de l'histoire; par là nous fûmes vainqueurs, par là l'Europe fut libre, et le roi revint dans ses états.

« En 1820, le même souverain fut enchaîné par la faction qui tyrannisait l'Espagne, et bientôt des sujets fidèles, aidés par des puissances amies, obtinrent sa liberté. Placés aujourd'hui dans de meilleures circonstances, le résultat sera plus avantageux et plus décisif encore, et le libéralisme connaîtra par expérience ce que produit dans les nobles cœurs le magnanime sentiment qui fait combattre pour Dieu, pour le roi et pour la patrie. S. M. n'était-elle pas d'ailleurs en Portugal lorsque la guerre a commencé? Aujourd'hui nous pouvons le continuer, bien que nous soyons privés de sa royale présence. Le roi est en esprit avec nous; il a dans le cœur de chaque véritable Espagnol un trône élevé par l'amour et la loyauté; et comme, en quelque lieu qu'il habite, le seigneur don Carlos V, sera notre roi légitime, la question espagnole n'a pas changé d'aspect, quoique l'iniquité ait consommé autant qu'elle l'a pu l'œuvre de la perfidie et de la trahison.

« Voici, Catalans! qu'il s'ouvre de nouveau un champ immense à votre valeur. Depuis les premiers jours de cette guerre, vous avez éprouvé la protection visible du Seigneur dieu des armées. Il achèvera son œuvre; il a marqué soudain le front du traître du sceau de la malédiction en caractère si affreux, que les libéraux de toutes les nuances et de tous les pays n'entendent eux-mêmes prononcer le nom de Maroto qu'avec mépris et exécution.

« Voilà le premier effet de son horrible crime. Dieu à permis ce grand événement pour que la révolution se présente à la face de l'Europe avec toute l'infamie et tout le déshonneur de ses trames lâches et perfides, et qu'elle excite l'indignation universelle, afin d'unir plus étroitement les royalistes, et pour que, avertis par cette importante leçon, nous poursuivions avec constance la complète restauration de l'autel et du trône.

« Aux armes, donc Catalans! Ne vous laissez point surprendre par le charlatanisme de la faction libérale. Fermez vos oreilles aux insidieuses promesses par lequel il veut tromper ceux qu'il ne saurait vaincre. Continuez vos efforts, bien persuadés qu'un peuple résolu est invincible! Que votre cri unanime soit *vive la religion! vive le roi! et vive la patrie!*

« Avia, le 28 septembre 1839.

et condamneront un assassin à la peine de mort. Une seule voix avait décidé cette condamnation, et M. Lambert était de ceux qui s'étaient prononcés pour le verdict le plus sévère. Lorsque le condamné eut entendu sa sentence, il se leva d'un air grave et terrible, et étendant la main vers les jurés, il leur dit :

« Messieurs, vous venez d'envoyer un innocent à l'échafaud. Que mon sang retombe sur vous! »

Ces paroles frappèrent vivement l'imagination de M. Lambert, et longtemps dans ses rêves, il vit apparaître le fantôme sanglant du condamné qui lui disait :

« C'est ton vote qui a fait tomber ma tête! »

A peine échappé des assises, M. Lambert fut invité à jouir de ses droits politiques. L'indépendance de son caractère l'avait toujours porté à afficher des opinions très-prononcées en faveur d'un gouvernement qui devait maintenir toutes ses inestimables libertés. Après s'être montré si ardent, il ne pouvait donc rester tiède et indifférent dans une circonstance importante. On le nomma membre du comité électoral, et il fut obligé d'assister tous les soirs aux séances pendant trois semaines. Le candidat que son parti soutenait, de concert avec le ministère, ne fut pas élu à une imposante minorité.

L'excellente opinion politique, si hautement manifestée par M. Lambert, devait être utile aux amis de l'homme indépendant. Le sous-préfet Léonard obtint sa préfecture, et la joie que cet honnête fonctionnaire éprouva en apprenant sa nomination détermina une attaque d'apoplexie dont il mourut; il laissait un fils, et par son testament, il chargeait son ami Lambert de la tutelle de cet enfant.

Comment se refuser à accomplir le dernier vœu d'un ami? L'indépendance de M. Lambert fut donc soumise aux sévères devoirs qu'imposent les fonctions de tuteur.

D'un autre côté, ses propres affaires lui donnaient quelques embarras; il avait 50,000 écus engagés dans l'industrie des mines et des sucres indigènes; la société des mines le nomma membre du comité de surveillance, et les sucres le choisirent pour délégué. M. Lambert accepta ces deux charges. Ne fallait-il pas protéger et défendre ses intérêts?

Dans tout cela que devint l'indépendance? Hélas! il n'en est plus question, et M. Lambert a renoncé à défendre sa liberté, si fort compromise par ses droits et ses devoirs civils et politiques. Que voulez-vous qu'il fasse contre le jury, la garde nationale, la tutelle, les sucres, les mines, les élections et tant d'autres ennemis qui se révèlent chaque jour? — Bien sûr, depuis l'année dernière, M. Lambert a regretté de n'avoir pas épousé la belle veuve de Calcutta, et de n'être pas monté sur le trône que lui offrait une peuplade asiatique.

Le président, comte d'Espagne; Jacinto de Orteu, vice-président; Gaspari Diaz de Labandero; Bartolomé Torrabadella; Narcisse Ferrer; Ignace Adrien y Sans; Mateo San Pons; Manuel Milla; José Ignacio Dalman; Salvador Vilella. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 17 octobre.

M. le ministre des travaux publics, sur la demande qui lui en a été faite, vient, par un arrêté du 11 de ce mois, de décharger M. de Moor, inspecteur des ponts-et-chaussées du service de la direction du chemin de fer de Bruxelles à la frontière de France par le Hainaut. Ce fonctionnaire, atteint d'une violente névralgie, depuis le mois de novembre 1853, s'est trouvé dans l'impossibilité absolue, vu le délabrement de sa santé, de remplir plus longtemps l'importante mission qui lui avait été confiée par arrêté royal.

Par un autre arrêté sous la même date, le service de la direction du chemin de fer du Hainaut est confié à M. l'ingénieur en chef Lavelaert.

Une pièce de dentelle, formant tableau, ouvree en cette ville avec un talent et une perfection admirables, a été offerte à L. M. le roi et la reine par M. F. Felhoen, fabricant et marchand dentelier à Courtrai, dans une audience obtenue de S. M. le roi, dimanche dernier. Cette œuvre a paru très agréable à S. M. dont l'attention s'est dirigée avec intérêt sur le haut degré de supériorité acquise par notre ville dans cette fabrication, et elle a adressé des paroles flatteuses au fabricant qui l'a conçue. M. Felhoen est enchanté de l'accueil bienveillant qu'il a reçu. Cette pièce remarquable, exécutée sans patron ni modèle, par l'une des plus habiles dentelières de cette ville, représente les bustes (portraits) de L. M. le roi et la reine des Belges, le buste du jeune prince Léopold, et les bustes de L. M. le roi et la reine des Français, entourés de festons et autres ornements employés dans les dentelles. (Chronique de Courtrai.)

Bruxelles, le 17 octobre. — (5 heures). — Les baisses simultanées de Londres, d'Amsterdam et probablement de Paris, dont la cote n'est pas encore connue, étant causées par la rareté de l'argent sur ces places, ont produit leur effet ici, quant à l'actif espagnol. Le seul cours de 27 p. est coté et il y a un refroidissement notable dans les transactions. On ferme 267 7/8. Les valeurs nationales sont en général mieux tenues, et quelques-unes sont demandées.

Fonds de l'Etat : dette active 212 p. c. 54 A. 5414, 5 p. c. 101, 4 p. c. 92 1/2 A. 5 p. c. 71 1/2 P. Société Générale titres en nom B. 750 A., Société de Mutualité toujours en hausse 1022 50 (103 1/4 A.), Société de commerce 1140 (114) A.

Le cours et les affaires en huiles sont absolument comme la veille.

Amsterdam, 16 octobre. (5 heures.) Une hausse remarquable a signalé notre marché de ce jour : la dette active 2 1/2 p. c. ouverte en baisse à 52 5/8 est tombée à 52 15/16 et ferme à 51 7/8, et le 5 p. c. a fléchi à 100 5/8; la Société de Commerce est cotée à 172 1/8, et les billets de banque à 24 5/4. Les fonds espagnols ont éprouvé aussi une forte dépréciation et ferment à 27.

LIÈGE, LE 18 OCTOBRE.

Ils ont été cruellement trompés dans leur attente, ceux qui avaient cru à la loyauté du gouvernement hollandais, dans l'exécution du traité des vingt-quatre articles. Trois mois nous séparent à peine du jour où ce traité fut signé par la Belgique, et déjà des difficultés nombreuses, soulevées par le roi Guillaume, ont été successivement compliquées les négociations tendant à constituer définitivement les deux pays.

Les contestations qui se sont élevées sur la possession de Martelange, et sur la fixation du rayon stratégique de la forteresse de Maestricht, ne sont pas les seuls points qui réclameront une nouvelle intervention de la Conférence. Un désaccord complet s'est également manifesté parmi les membres de la commission belge et hollandaise réunie à Utrecht pour régler les différends qui se rattachent à la liquidation financière, et peut-être sommes-nous à la veille de voir éclater une dissidence semblable au sein de la commission de navigation assemblée à Anvers.

Indépendamment de ces nouveaux obstacles à la régularisation des rapports internationaux de la Belgique et de la Hollande, la réaction toute politique, dont la partie cédée du Luxembourg est en ce moment le théâtre, ne contribuera pas médiocrement à retarder la pacification des deux pays. Les agents du roi grand-duc, aveuglés par d'injustes préventions, y poursuivent leur mission destructive, avec une insouciance brutale qui révolte les partisans même de l'ancienne dynastie. Déjà huit bourgmestres ont été destitués, et parmi les autres fonctionnaires, victimes de mesures semblables, se trouvent un président de tribunal, trois juges-de-peace, dont l'un occupait déjà ces fonctions avant la Révolution, deux greffiers de justice de paix, dix notaires, dont cinq nommés avant 1830, deux huissiers antérieurs à 1850, un inspecteur des eaux et forêts qui a 40 ans de service et plusieurs douaniers. On peut assimiler à ces destitutions la défense faite à un avocat de Diekirch, qui déjà possédait cette qualité avant 1850, de plaider à Luxembourg, sous prétexte qu'en l'autorisant à exercer sa profession dans la capitale de la province, ce serait rompre le *statu quo* qu'on a résolu de maintenir provisoirement dans toutes les institutions. Tous ces actes, qui attestent le plus profond mépris pour les intérêts des populations cédées, sont d'autant plus injustes et plus impolitiques, qu'ils constituent de véritables guct-apens à l'égard de la plupart des fonctionnaires destitués. Ainsi aucune publicité n'est donnée à ces mesures, dont ne fait pas même mention le journal officiel qui s'imprime à Luxembourg; les destitués n'apprennent leur sort que par des lettres individuelles, et beaucoup d'entre eux, les bourgmestres, par exemple, ne sont informés de leur remplacement que par l'entrée en fonction de leur successeur. Et cependant tous les citoyens ainsi destitués sont également recommandables sous le rapport de leur vie publique et privée; ils sont aimés, considérés de leurs compatriotes, et loin d'avoir été l'objet du moindre reproche, dans l'exercice de leurs fonctions, la plupart méritaient des éloges pour la manière distinguée dont ils s'en acquittaient.

Jusqu'à présent la partie cédée du Limbourg a été épargnée, mais, si nos renseignements sont exacts, il paraît que la se préparent également des destitutions, tout aussi inexplicables que celles dont se plaint le Luxembourg. Nous ne savons rien encore de positif à ce sujet; mais voici la relation d'un incident qui vient de se passer dans le canton de Maseyck et qui nous fait mal augurer de l'avenir.

D'après le traité des 24 articles, les communes de Neeritter et d'Herivoort, ont été cédées à la Hollande; mais les hameaux de Molen et de Grootbeersel, qui dépendaient de ces communes, se trouvent, sur la carte tracée par la Conférence, du côté de la Belgique. En conséquence, les membres du conseil communal qui ont leur résidence dans ces hameaux ont refusé de prêter serment à la Hollande, et les magistrats belges ont continué à y exercer leur juridiction. Mais, il y a quelques jours, le notaire Schoolmeesters de Maseyck, s'étant rendu dans le hameau de Grootbeersel, pour procéder à la vente du mobilier du curé,

mort depuis peu, y trouva deux maréchaussées hollandaises qui lui signifièrent l'ordre de se retirer. Il fut forcé d'obéir à cette injonction, et la vente fut faite par un fonctionnaire de la partie cédée. On nous assure même qu'à la suite d'une descente sur les lieux, par le juge d'instruction de Maestricht, des poursuites ont été dirigées contre le notaire Schoolmeesters et le juge de paix de Maseyck.

Qu'on juge maintenant, par les faits que nous venons de citer, et par tous les obstacles que l'on s'efforce d'apporter à l'accomplissement des vœux de pacification exprimés en Hollande et en Belgique, des bienfaits que nous réservait la restauration, si jamais elle s'était effectuée, soit par la force des armes, soit par des négociations diplomatiques!

Nous pouvons assurer à nos lecteurs que la vente de l'établissement de Seraing, est décidée, et que l'adjudication aura lieu le premier mars prochain, sur la mise à prix de dix millions de francs.

Cette affirmation de notre part répond suffisamment aux journaux qui avaient annoncé comme consommée la vente de cette vaste fabrique. Or, lorsqu'un immeuble est sur le point d'être mis en vente, peut-on dire qu'il est vendu!

Cependant, nous dirons à la justification de nos confrères, qu'il est très-possible qu'un homme aussi expérimenté que sir John Cockerill, a dû par des combinaisons particulières assurer la réalisation d'un objet aussi important, à un prix déterminé à l'avance, en réservant pour lui la chance des surenchères. C'est une de ces hautes prévisions que l'on eût été en droit de lui reprocher, s'il ne se l'était ménagée. Il n'en est pas moins vrai que la vente sera publique; que les capitalistes réunis, les Sociétés comme les Banques, le gouvernement lui-même seront en position de surenchérir; en un mot, toutes les forces financières du pays seront là en présence, pour lutter avec avantage contre la concurrence étrangère. (Commerce Belge.)

L'audience solennelle accordée hier par le roi, à M. le baron de Falck, ministre des Pays-Bas, au château de Laeken, a, dit-on, duré près de trois heures. S. M. retrouvait dans l'ambassadeur de la cour de La Haye, un des familiers du château de Claremont; pendant tout le temps de sa mission à Londres, comme représentant du royaume des Pays-Bas, M. de Falck, se trouva fréquemment en relations avec S. M. qui lui portait déjà une estime toute particulière; ne se doutant ni l'un ni l'autre à cette époque, que les événements qu'ils ne pouvaient prévoir, les rapprocheraient sur un autre sol, dans une sphère plus politique. Ces circonstances que nous tenons comme très-favorables aux rapports officiellement établis entre les deux cabinets, ont dû nécessairement écarter de la réception royale, les formes glaciales de l'étiquette qui eussent été observées avec un ministre qui n'aurait pas joui de ces premiers avantages.

La nomination de M. Falck, entourée de ces précédents, rapprochée du choix fait de M. le prince de Chimay, pour représenter la Belgique à La Haye, choix très agréable aussi à la cour des Pays-Bas, donne la mesure de la bonne intelligence qui a présidé à l'ouverture des relations diplomatiques.

Que diront maintenant les hommes stationnaires dans leur opinion, qui paraissent, il y a peu de temps encore, que jamais le roi des Pays-Bas n'enverra à Bruxelles un représentant qui plût également à la cour et au pays? M. de Falck réunit ce double assentiment, et, les éminentes qualités qui lui ont été reconnues, même par la presse opposante, avant son entrée en fonctions, garantissent à nos yeux, qu'il consacrera tous ses efforts à l'entier accomplissement de la paix; qu'il mettra dans ses rapports avec notre gouvernement tout ce qui peut assurer une réconciliation sincère et loyale.

— Nous apprenons que M. le baron de Falck a éprouvé ce matin une nouvelle attaque de goutte, et qu'il est forcé de garder le lit; ce qui l'a empêché de recevoir la visite du corps diplomatique. (Idem.)

Par arrêté royal du 16 octobre, le sieur Bertrand (Louis-Joseph-Auguste), avocat à Huy, est nommé avoué près le tribunal de première instance de cette ville, en remplacement du sieur Coune, appelé à d'autres fonctions.

— On vient de transporter à la fonderie de canons le plâtre de la statue de Grétry, pour la couler. (Cour. de la Meuse.)

— M. le prince de Metternich a reculé de trois jours son départ de Johannesburg, pour y recevoir S. M. le roi des Belges.

— Le 16 octobre, M. le baron de Falck a eu l'honneur de présenter au roi les lettres de créance qui l'accréditent près de Sa Majesté, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi des Pays-Bas. (Moniteur.)

— Le nombre des ouvriers au chemin de fer de Cologne à la frontière de Belgique était de 5000 durant le mois d'août et de 6000 au mois de septembre.

— On écrit de La Haye à l'Avondbode qu'il y a eu le 14 une réunion du conseil-d'état, présidée par le prince d'Orange, et qu'on s'y est occupé du projet pour la révision de la loi fondamentale. Il paraît aussi que ce conseil a terminé l'examen des lois financières pour 1840.

— L'Avondbode du 16 annonce, d'après le Bredasche-Courant, que les commissaires belges ne paraissent pas disposés à accorder les limites demandées par la Hollande dans le tracé du rayon stratégique de la forteresse de Maestricht.

— Le nombre des étudiants de l'université de Louvain va toujours croissant; déjà le chiffre des nouveaux inscrits pour la première année de philosophie et sciences s'élève à 118, celui de la seconde année de sciences à 80, et celui de la seconde année de philosophie à 50.

Le nouveau collège des humanités établi l'année dernière, sous la direction de l'université, compte 150 élèves.

— On écrit d'Anvers, le 16 octobre: Il paraît que M. De Theux veut donner sa démission comme ministre des relations extérieures et se réserver uniquement le portefeuille de l'intérieur. On assure aussi que M. Mast de Vries, qui avait été nommé directeur du commerce et de l'industrie, a refusé d'accepter ce poste. (J. d'Anvers.)

— Le projet annoncé il y a quelques jours et qui a pour but de réunir en un faisceau les meilleurs travaux historiques, aujourd'hui disséminés dans une foule de recueils, est à la veille de se réaliser. Les directeurs de cette vaste entreprise, qui ne peut manquer de faire honneur au pays, n'attendent pour faire paraître la première livraison que la communication de quelques mémoires d'académies et écrits périodiques qui leur manquent encore.

Cette revue établie sur des bases tout-à-fait nouvelles, contiendra dans chaque livraison, un bulletin où se trouvera un choix de traités, mémoires, dissertations, découvertes, nouvelles; une biographie des hommes que la mort enlève à la science, une bibliographie aussi complète que possible, et enfin un sommaire des événements contemporains. Ce sera pour l'histoire, mais avec des modifications qui seront généralement

approuvées, ce que le Bulletin universel du baron de Férussac, qui a rendu tant de services au monde savant, était pour toutes les branches des connaissances humaines.

ECOLE DE COMMERCE DE LIÈGE.

Les études commerciales dans notre pays prennent une remarquable extension: on sent le besoin d'acquérir des connaissances réelles et variées avant de se lancer dans la carrière de l'industrie et du commerce. Aussi les institutions qui offrent aux jeunes gens des sources abondantes d'instruction nous semblent-elles mériter l'appui de la presse et nos vives recommandations. Nous croyons donc, au moment où les études reprennent leur cours accoutumé, rappeler au public et spécialement aux chefs de famille l'Ecole de Commerce de Liège, dirigée depuis près de vingt ans par l'honorable M. Charlier. Cette école jouit d'une grande considération: nous y avons toujours connu une foule d'élèves venus non seulement des diverses parties de la Belgique, mais des différentes contrées du globe. Les Allemands la fréquentent avec assiduité; et on y compte des Américains et même des jeunes gens venus des Indes pour s'instruire aux progrès des sciences et rapporter chez eux des notions précieuses et d'une application féconde.

M. Charlier s'est tenu avec soin au courant de tous les perfectionnements, de toutes les idées utiles qui surgissent chaque jour; il est entouré de professeurs distingués et auxquels l'expérience donne son autorité; et nous croyons rendre à la fois service au commerce et justice à M. Charlier en consignand dans nos colonnes cette juste appréciation de l'un des plus anciens instituts commerciaux de notre pays. Nous devons ajouter que nous avons toujours entendu faire l'éloge des méthodes aussi bien que des procédés du professeur, qui a déjà formé tant d'hommes distingués dans la carrière commerciale.

Des lettres particulières de Leipzig font mention du succès obtenu par notre compatriote M^{lle} Eliza Meerti, dans le premier des brillants concerts d'hiver qui se donnent en cette ville sous la direction du célèbre compositeur Mendelsohn Bartholdi. Les applaudissements ont été frénétiques, et honorent d'autant plus notre jeune artiste qu'elle a été précédée à Leipzig par des cantatrices du plus haut talent telles que Miss Clara Novello et M^{lle} Schroder-Devrient. Comme son séjour en Allemagne devra se prolonger encore de quelque temps, nous espérons nous trouver encore souvent dans l'occasion d'enregistrer pour elle de nouveaux triomphes. Notre ville doit être fière des succès obtenus à l'étranger par un de ses enfants. (Précurseur.)

Un incident qui, depuis long-temps, ne s'était pas représenté à notre théâtre, est venu interrompre la représentation d'hier. La composition du spectacle, un Procès Criminel, joué trois fois en 10 jours, la Mairaine et le Bouffe et le Tailleur, pièces usées s'il en fut jamais, avait déjà mécontenté les abonnés. Après la première pièce, le régisseur vint annoncer que, par suite d'une indisposition survenue à M. Pamel, on donnerait au lieu du Bouffe, l'Ecrivain Public, l'un des plus mauvais vaudevilles que l'on ait encore représentés cette année. Une vive opposition s'est alors manifestée, et quelques-uns des opposans ayant pris la parole, ils ont déclaré qu'ils n'accepteraient, en échange du Bouffe, qu'un autre opéra, et que si l'administration n'était pas en mesure d'en donner un, ils demandaient formellement qu'on baissât la toile, et que l'on prit l'engagement de leur rendre une représentation. L'administration ne tint aucun compte de la réclamation, et fit donner la seconde pièce, la Mairaine. Au lever du rideau, pour l'Ecrivain Public, la même opposition se montra de nouveau et renouvela la demande d'une autre représentation. Sans donner d'autre explication, on commença le vaudeville, et l'acteur Albin fut salué à son entrée en scène d'une bordée de sifflets comme nous n'en avons pas encore entendue. M. Albin fit tête à l'orage, en soldat habitué au feu, et il resta en scène avec une persévérance qui nous a peiné; nous sommes encore à nous demander comment un homme peut s'exposer, pendant un quart-d'heure, et quand du reste rien ne l'y force, aux huées et aux sifflets de tout un public. Qu'il en soit, il finit par se retirer. Le rideau tomba, et le spectacle ne fut pas achevé.

L'opposition, chose inouïe, fut unanime, pas un seul signe d'approbation ne vint la contredire; à trois reprises différentes, le régisseur vint d'une manière vraiment inconvenante répéter que la direction ne pouvait donner d'opéra, sans décider si la représentation serait ou non rendue, et M. Nossent, commissaire de police de service, appréciant l'unanimité des sifflets, crut convenable de rester spectateur du d'été.

A la sortie il fut accosté par plusieurs abonnés, qui le prièrent d'intervenir pour leur faire obtenir l'objet de leur demande. M. le commissaire leur déclara qu'il adresserait son rapport à l'autorité communale, pour qu'elle décide que la représentation sera rendue.

Nous avons souvent déploré ces manifestations bruyantes, si communes il y a quelques temps, et qui finissent toujours par éloigner du théâtre, l'amateur qui vient y chercher un délassement. Il importe donc de les arrêter dès le principe, en rendant la représentation demandée. L'administration sentira facilement qu'il y va de son intérêt, car si elle refusait, le bruit se renouvelerait, et il ne ferait qu'augmenter encore le vide de la salle; d'un autre côté, l'autorité reconnaîtra que refuser de faire droit aux réclamations élevées, ce serait volontairement compromettre la paix et la tranquillité de nos soirées dramatiques.

AVIS. — Le sieur Lambert Missair, chaudronnier, demande l'autorisation d'établir une petite forge dans la maison cotée n° 98-7, rue des Urselines.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel-de-ville, en séance, le 14 octobre 1859.

AVIS. — Le sieur Peurette-Dartois, demande l'autorisation de faire construire un four à cuire le pain dans un bâtiment entouré de jardins et dépendant de la maison n° 1155-24, rue Puits-en-Sock.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel-de-ville, en séance, le 14 octobre 1859.

AVIS. — Le sieur Wille, serrurier, domicilié rue du Vert-Bois n° 562, demande l'autorisation de faire construire une forge derrière son habitation.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel-de-ville, en séance, le 14 octobre 1859.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui vendredi, 18 octobre 1859, abonnement suspendu. la 1re représentation du BRASSEUR DE PRESTON, opéra comique en 3 actes, musique de M. Adolphe Adam.

Le spectacle commencera par la 1re représentation de la reprise de LES GANTS JAUNES, vaud. en 1 acte. Très incessamment les débuts de M. Bernardet, 1re. basse-taille et de Mlle Colinet, 2e. chanteuse.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu la demande des sieurs Granjean et Hubert-Voué, tendante à acquérir une partie du terrain de la ruelle dite Platte-Pierre, dont l'autre partie doit être aliénée à M. Cokerill en vertu de l'arrêté royal du 11 mai 1858;

Le plan indiquant les parcelles de terrain dont l'aliénation est demandée restera déposé au secrétariat de la ville pendant 15 jours. — Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et faire, dans ce délai, telles observations qu'elles jugeront convenir.

Le présent sera inséré dans les journaux de cette ville et affiché tant sous le porron de l'hôtel-de-ville qu'à la porte de l'église St.-Denis.

A l'hôtel-de-ville, le 14 octobre 1859. Le bourgmestre, J. J. Tilman.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 17 OCTOBRE 1859.

Naissances : 1 garçon, 1 fille. Décès : 2 filles, 1 femme. Marie Anne Grandmaison, âgée de 54 ans, sans profession, rue Vert-Bois.

ANNONCES.

Société du Casino.

Grande HARMONIE, dimanche à 5 heures.

ON CHERCHE, pour LOUER DE SUITE, un JARDIN, situé le plus à proximité possible de la ville, de préférence avec une serre; s'adresser au bureau de cette feuille.

VENTE

D'UNE

belle et grande Maison.

LE MARDI 5 NOVEMBRE 1859, à 2 heures de relevée, Il sera procédé,

Par le ministère de M. BERTRAND, notaire, et pardevant M. le juge-de-peace du quartier du Sud, en son bureau, rue d'Amay, à Liège, à la vente aux enchères d'une

BELLE ET GRANDE MAISON

A PORTE COCHÈRE,

située à Liège, place derrière St-Paul, coin de la rue Bonne-Fortune, n° 447-11, avec cour et jardin, dans lequel on peut bâtir remises et écuries, le rez-de-chaussée se compose de trois beaux salons et d'une salle à manger, donnant sur la place St-Paul, office, trois caves, deux pompes et autres dépendances.

Elle est à voir les mardi, jeudi et samedi de 2 à 4 heures après-midi.

S'adresser audit notaire, pour connaître les clauses et conditions.

REVENTE

PAR

SUITE DE SURENCHÈRE.

LUNDI 4 NOVEMBRE 1859, à 10 heures du matin,

Au bureau de la justice-de-peace du quartier du Sud, rue d'Amay, à Liège, le notaire MOXHON procédera à la revente définitive d'une

BELLE MAISON DE COMMERCE,

restaurée à neuf, sise à Liège, rue Gérardrie, n° 769, portant l'enseigne de la Cloche-d'Or, joignant d'un côté à M. Cerfontaine-Stas, et de l'autre à M. Thomas, SUR LA MISE A PRIX DE 17,400 FRANCS, montant de la surenchère.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON.

Dragées de Cubébine

de Labélonie, sans odeur, ni arrière-goût, pour le traitement des maladies secrètes; écoulements nouveaux et anciens qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. Prix de la boîte 5 fr. Pharmaciens dépositaires MM. Delcour-Froidbise à Liège, Étienne à Verviers, Ch. Jourdain à Namur, Ranwez à Huy, Smout à Louvain, Van Hisbergh place de la Monnaie à Bruxelles, tous pharmaciens.

PROVINCE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

AVIS.

VENDREDI 25 OCTOBRE 1859, à 11 heures du matin, Il sera procédé,

A l'hôtel du gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de M. le ministre des travaux publics, à l'adjudication des travaux, d'améliorations et de réparations extraordinaires à exécuter sur différents points de la route de 1re. classe n. 4, de Bruxelles vers Mahmedy, section de Liège à la frontière prussienne.

Cette adjudication aura lieu en deux lots par voie de simples soumissions de la manière indiquée à l'article 45 du devis et cahier des charges, lequel est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissement.

Liège, le 15 octobre 1859.

Le gouverneur de la province de Liège, BARON VANDENSTEEN.

publications

DE LA

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT

POUR

L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

EN VENTE CHEZ H. DESSIN,

Place Saint-Lambert, n. 28, à Liège.

OUVRAGES A L'USAGE DES INSTITUTEURS.

Table listing books for teachers with prices. Includes 'Manuel des écoles primaires', 'L'instituteur primaire', 'Cours normal des instituteurs primaires', etc.

OUVRAGES A L'USAGE DES ÉLÈVES.

Table listing books for students with prices. Includes 'Livret de lecture', 'Idem, 2e. partie', 'Premières connaissances', etc.

Ouvrages à l'usage des élèves (continued).

Table listing more books for students with prices. Includes 'Grammaire française', 'Arithmétique élém.', 'Idem, 2e. partie', etc.

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

Idem, 2e. partie (continued).

A VENDRE

POUR EN JOUIR TOUT DE SUITE,

UNE

Belle Maison Neuve,

A PORTE COCHÈRE,

très solidement bâtie et fraîchement décorée, située rue Laruelle, près de l'Eglise de St-Jean-en-Ile, à Liège, consistant : en salons, place à manger, cabinet, office, lavoir citerne et caves dessous; 2 salons et 2 cabinets au 1er. étage, 4 pièces au second et grenier au-dessus. Chacune des pièces du rez-de-chaussée et des étages est garnie d'une cheminée en marbre. Une grande cour derrière, au fond de laquelle il se trouve une écurie pour 5 chevaux et une remise pour trois voitures avec chambres de domestiques et grenier à foin au-dessus.

Et une MAISON joignant à la précédente, pouvant, par sa construction, y être réunie à peu de frais, consistant en 2 pièces au rez-de-chaussée, cave et office dessous, 4 pièces aux étages et grenier au-dessus.

S'adresser pour voir ces immeubles à la maison n. 9, rue du Pot-d'Or, et pour connaître les prix et conditions au notaire BIAR, place St-Paul, n. 62, à Liège.

BOURSES.

PARIS, LE 16 OCTOBRE

Table of Paris market data including 5 p. c., 4 p. c., 3 p. c., Act. de la Banque, Ob. de la v. de Par., Emp. belge, Soc. générale, B. de Belg., Mutualité, Act. Réunies, B. c. d'Anvers, Dette active, Passive, Emp. romain, Naples, Empr. port. 5 p. c.

LONDRES, LE 15 OCTOBRE.

Table of London market data including 5 p. c. consolidés, BELG. 1852, HOL. Dette active, PORTUG. 5 p. c., Id. 5 p. c., Esp. Emp. 1854, Différées, Passives, RUSSIE, BRÉSIL, MEXICAINS 5 p. c.

AMSTERDAM, LE 16 OCTOBRE.

Table of Amsterdam market data including Dette active, 5 p. c., Billet de chang., Synd. d'am., 3 1/2 p. c., Soc. de Commerce, Ch. de fer. d'Amst., de Rotterdam, Prusse L. 1852, Autriche. Métall., Brésil. Emp., Espagne. Ardoin, D. diff. 1850, 1855, Passive, Portugal. E. 5 p. c., Naples. Cert. Fal., Russe. H. et Comp., -1820, C. c. Hope, Ins. gr. liv., Pologne. L. 500 fl.

ANVERS, LE 17 OCTOBRE.

Table of Antwerp market data including Anvers. Dette act., Dette diff., Emp. de 48 milli., de 50 milli., Hollande. Det. act., Rente rem., Autriche. Métalliq., Lots de fl. 250., fl. 250., fl. 500., Polog. Lots fl. 500., fl. 500., Brésil. E. L. 1854., Espagne. Ardoin., Dette passive 1854., différée., Danemarq. E. Not., Dito à L.

CHANGES.

Table of exchange rates for Amsterdam, Paris, London, Frankfurt, and Bruxelles.

BULLETIN DE BOURSE DU 17.

Le cours de l'active Espagnole ouvert à 26 3/4 est rapidement tombé à 26 1/2 3/8 pour remonter à 26 3/4 7/8, 27, 26 3/4 26 7/8 A, les primes offertes et à bon compte 27 3/8 à 27 1/4 dont 1/2 0/10 fin courant. Les cours de Paris d'hier, inconnus.

BRUXELLES, LE 17 OCTOBRE.

Table of Brussels market data including Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild, Fin cour., Emp. de 50 mill., Id. de 57 mil., Emp. de 1852 (4), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de c., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux., Banque Foncière., Idem., Flenu., Hornu., Sclessin., Soc. Nationale., Levant du Flenu., Ougrée., Sars-Longscham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chatelmeau., Verrieres., Betteraves., Verrier. de Charl., L'Espérance., Brasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Borinage., Houyoux., Papeterie., Lits de Fer., H.-F. Luxembourg Civile., Herva., Ch. de Fer de Col., Ch. de B., M. et B., Asphalt., Holl. Dette active., Losrenten inscrit., Autriche. Métalliq., Naples. C. Falcon., Espagne. Ardoin., Fin courant., Prime fin cour., Différée de 1851., Idem de 1854., Passives., Brésil. E. de Roth., Rome. E. de 1854.

VIENNE, LE 10 OCTOBRE.

Métalliques 4 p. c., 107 1/16. — Actions de la Banque 1850 112.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 17 OCTOBRE.

Table of arrivals at Port d'Anvers including La galiotte belge Jeannette Marie, Le pleyt belge Louisa Carolina, Le pleyt belge Minerva, Le koff hanovrien Houwina, Le koff hanovrien Engelina, Le brick mecklenb. Noordstar.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 17 OCTOBRE 1859.

Table of Liège market data including Froment, l'hectolitre, Seigle, idem.

Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or n. 62 à Liège.